

**BBF**

**QUELQUES PAGES  
EXTRAITES DU BBF N° 5  
« LIBERTÉ CHÉRIE! »**





# LIBERTÉ J'ÉCRIS TON NOM



## JE SUIS CHARLIE, JUIF, FLIC, MUSULMAN, MAIS SURTOUT RÉPUBLICAIN

MARTINE POULAIN

« Ces livres font la promotion de l'infidélité et appellent à désobéir à Allah. »  
Un combattant de Daech à propos de la bibliothèque de Mossoul en janvier 2015

« L'homme est né libre et partout il est dans les fers. »  
Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*

Les 7 et 9 janvier derniers, 17 personnes étaient sauvagement assassinées par des terroristes islamistes français, les unes parce qu'elles auraient insulté le Prophète avec leurs crayons, les autres

parce qu'elles étaient juives, les dernières dans l'exercice de leur fonction de policier. Les meurtres sont liés : la haine de la liberté d'expression et l'antisémitisme (quand bien même il se dissimule sous « l'antisionisme<sup>1</sup> ») relèvent ici d'une seule et même idéologie terroriste, dont la guerre sainte/djihad entend conduire à la domination du califat et de sa charia sur le monde entier.

L'histoire de la liberté de l'écrit en France se déploie dans les marges tracées par la législation et la censure. Politique, bonnes mœurs, religion constituent la trilogie récurrente de l'interdit et de la répression. Les questions de la liberté d'expression et de ses limites mises en avant par les événements de janvier 2015 en sont un enjeu majeur et plus que jamais actuel.

<sup>1</sup> Robert Badinter rappelle la porosité actuelle entre les deux notions, « Ne tolérons plus l'antisémitisme », *Le Monde*, 14 février 2015.





**Mana NEYESTANI\***

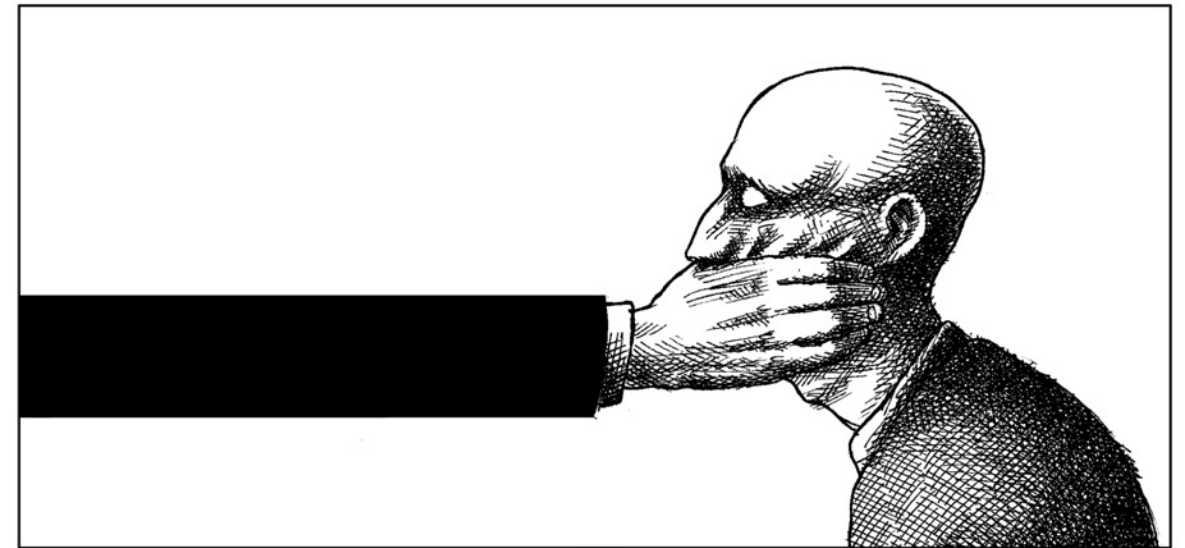
Né à Téhéran en 1973, Mana Neyestani a une formation d'architecte, mais il a commencé sa carrière en 1990 en tant que dessinateur et illustrateur pour de nombreux magazines culturels, littéraires, économiques et politiques. Il devient illustrateur de presse à la faveur de la montée en puissance des journaux réformateurs iraniens en 1999. En 2000, il publie son premier livre d'illustrations, *Kaaboos* (Cauchemar). Le héros, M. Ka, est aussi le personnage principal de *Ghost House* (2001) et *M. Ka's Love Puzzle* (2004). Catalogué comme dessinateur politique, Neyestani est ensuite contraint de faire des illustrations pour enfants. Celle qu'il a faite en 2006 a conduit à son emprisonnement et à sa fuite du pays. Entre 2007 et 2010, il vit en exil en Malaisie, en faisant des illustrations pour des sites dissidents iraniens dans le monde entier. Dans la foulée de l'élection frauduleuse de 2009, son travail est devenu une icône de la défiance du peuple iranien.

Mana Neyestani a remporté de nombreux prix iraniens et internationaux, et plus récemment, le Prix du Courage 2010 du CRNI (Cartoonists Rights Network International). Membre de l'association Cartooning for Peace, il a reçu le Prix international du dessin de presse, le 3 mai 2012, des mains de Kofi Annan. Mana Neyestani est réfugié politique en France depuis 2011 et vit à Paris avec sa femme.

Son prochain livre, *Petit manuel du parfait réfugié politique*, est à paraître en avril 2015 (coédition ça et là / ARTE Éditions).

D'autres ouvrages de Mana Neyestani sont disponibles aux Éditions ça et là : <http://www.caetla.fr>

[\* Présentation de l'auteur extraite du site des Éditions ça et là.]







semble judicieux de s'interroger sur le rôle que les bibliothèques peuvent jouer dans cet exercice citoyen, au-delà des discours – avec un contrepoint américain.

### HYPOTHÈSE : LES BIBLIOTHÈQUES SONT DES OUTILS DE LA VIE POLITIQUE

Une abondante littérature rend hommage au rôle formateur, libérateur, émancipateur des bibliothèques publiques françaises – même si ces textes n'ont pas la notoriété ni l'emphase des textes similaires aux États-Unis.

Des exemples, presque au hasard. En 1992, lors d'un colloque, Yannick Guin, alors adjoint à la Culture du maire de Nantes, posait cette exigence : « L'enfant est instruit non pour devenir un excellent consommateur, mais pour être en état d'exercer son jugement, afin d'être en mesure plus tard d'exercer ses droits et de remplir ses devoirs de citoyen. La bibliothèque est donc le lieu de la critique, des subversions, des refus (par exemple, de la société spectaculaire et marchande) et de la maîtrise des langages<sup>4</sup>. »

Le Conseil supérieur des bibliothèques écrit : « La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires, pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société » (Charte des bibliothèques, article 3, 1991).

Robert Damien souligne avec force que « la démocratie et la bibliothèque sont philosophiquement et politiquement inséparables » et rappelle que « la lecture (et le lecteur qui émerge de cette pratique savante) est bien la matrice du grand dessein des lumières : former le citoyen, par l'instruction<sup>5</sup> ».

Dans les années 2000, la formule « bibliothèque citoyenne » fait florès – un dossier du BBF y est consacré (2000, n° 5). Les bibliothèques, des bibliothèques, plutôt nombreuses et emblématiques, créent des « espaces citoyens », voulant marquer par là la prise en charge d'une fonction politique ou civique. Conçues comme des espaces d'information sur la vie publique, il semble que ces propositions se soient peu à peu banalisées pour devenir des



« espaces d'actualité », où consulter la presse, les chaînes d'information ou internet. Un exemple parmi d'autres : la journée d'étude « L'information du citoyen en bibliothèque » (Rennes, 19 juin 2003) s'est focalisée sur les services d'actualité<sup>6</sup>. Dérive sémantique.

Autre exemple de cette imprécision du vocabulaire, le rôle « citoyen » de la bibliothèque de Saint-Denis, vu par ses responsables, élus et bibliothécaire : « On peut dire que, historiquement, la bibliothèque est le lieu privilégié de l'exercice de la citoyenneté, tous les bibliothécaires le savent. Lieu des apprentissages, de la recherche intellectuelle, du débat démocratique, de la confrontation des idées, de la découverte des autres, du partage et du respect du bien public, elle ne peut échapper à la réflexion collective sur cette conception, affirmée publiquement, de la ville comme territoire dans lequel s'ancre une identité partagée. Le premier devoir citoyen de l'institution concerne bien évidemment les publics à desservir. Il ne suffit pas de dire "tous les publics", et s'en tenir à cette seule formule. Mais travailler à la question de savoir ce que veut dire "tous les publics", et quels moyens

doivent être mis en œuvre pour toucher tout à la fois les lecteurs dits naturels et les autres, ceux qui en sont loin, pour toutes les raisons que nous connaissons bien<sup>7</sup>. »

On le voit, le rôle politique de la bibliothèque se confond alors avec son statut de service public. Certes, la bibliothèque donne accès à des services et à des outils mais elle ne construit pas un ensemble cohérent tourné vers la vie publique de sa communauté – alors que dans les pays anglo-saxons, la bibliothèque est un vecteur de communication entre les citoyens et les élus (agenda, projets, prises de position...) voire, comme aux États-Unis, un lieu où l'on vote. Les bibliothèques y défendent fermement la liberté d'information, valeur éminemment politique. Dès 1940, les bibliothécaires américains (American Library Association, ALA) créent le « Intellectual Freedom Committee », qui s'est d'abord appelé d'un nom plus explicite : le « comité de la liberté d'information pour protéger les droits des usagers des bibliothèques à la libre investigation<sup>8</sup> ».

Pourtant, progressivement, les bibliothèques françaises assument plus clairement leur rôle

La création de bibliothèques publiques aux États-Unis, au XIX<sup>e</sup> siècle, avait explicitement un même fondement. L'exercice du droit de vote, libéralement attribué entre tant de mains<sup>2</sup>, doit être exercé par des citoyens conscients et informés. Les livres, et donc la bibliothèque, sont les outils de cette éducation. « Les livres étaient à la fois les catalyseurs et les guides pour l'esprit créatif qui gît dans tout être humain. Ils étaient la machinerie qui produirait des citoyens plus intelligents, mieux informés, utiles et respectables<sup>3</sup>. » « Éclairez le peuple », demandait Thomas Jefferson. Et James Madison : « Un gouvernement populaire sans information pour le peuple, ni les moyens pour le peuple d'y avoir accès n'est qu'un prologue à une farce, à une tragédie ou les deux à la fois. Le savoir l'emportera toujours sur l'ignorance. »

Au moment où, après les attentats de janvier, le pays se mobilise (à quelques exceptions près) pour s'interroger, rappeler, clarifier, réaffirmer ce qui fait nos valeurs communes, ce qui rend possible notre volonté de vivre ensemble, il

<sup>2</sup> Rappelons cependant que les Noirs ni les femmes, alors, ne votent.

<sup>3</sup> Sidney Ditzion, *Arsenals for a Democratic Culture : a Social History of the American Public Library Movement in New England and the Middle States from 1850 to 1900*, Chicago, ALA, 1947.

<sup>4</sup> *La bibliothèque dans la cité*, BPI, 1993.

<sup>5</sup> *Le conseiller du Prince*, PUF, 2003.

<sup>6</sup> Annie Le Saux, « Information du citoyen en bibliothèque », *BBF*, 2003, n° 6. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-06-0101-010>

<sup>7</sup> Patrick Braouzec, Madeleine Deloule et Luc Matray, « Bibliothèque et citoyenneté », *BBF*, 2000, n° 5. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2000-05-0062-005>

<sup>8</sup> « Committee on Intellectual Freedom to Safeguard the Rights of Library Users to Freedom of Inquiry » cf. Louise Robbins, *Censorship and the American Library : The American Library Association's response to Threats to Intellectual Freedom (1939-1969)*, Greenwood Press, 1996.





## D'UN SENTIMENT D'IMPUISSANCE À UNE COLLECTE D'ACTIONS

Le sentiment d'impuissance face aux attentats, exacerbé par un suivi à la minute de la progression de l'affaire par les médias, par les images tragiques tournant en boucle, par une incompréhension de ce qui pousse jusqu'à la violence aveugle, et enfin par une atteinte à un droit, celui de s'exprimer, dont nous croyions, ici en France, être assurés, ce sentiment d'impuissance, s'il a touché toute la France, a peut-être été ressenti plus féroce chez les professionnels de l'information : soit qu'ils s'inquiètent des conditions de leur exercice professionnel, soit qu'ils aient conscience de leur rôle à jouer pour la défense de ce droit et de cette liberté. Si les journalistes et les enseignants, parmi ces professionnels, ont eu rapidement des actions à mener, articles ou travail avec les élèves, pour contrer ce sentiment d'impuissance, qu'en est-il des bibliothécaires ? De fait, ce sentiment d'impuissance s'accompagne assez naturellement d'un désir d'agir. Il s'est manifesté en France par la marche du 11 janvier, mais comment s'est-il exprimé dans ces institutions publiques que sont les bibliothèques ?

C'est pour répondre à ces questions – que faire ? et que s'est-il déjà fait ? – que Nathalie Clot et moi-même avons d'abord traduit et mis à disposition via nos blogs et nos réseaux sociaux le texte de David Lankes<sup>2</sup>, bibliothécaire américain, sur ce que peuvent faire les bibliothèques françaises à la lumière des actions des bibliothèques américaines après le 11-Septembre, de la bibliothèque d'Alexandrie pendant le Printemps arabe et de la bibliothèque de Ferguson pendant les émeutes d'août 2014. Ce texte, au-delà de donner des pistes d'actions, s'intéresse à la bibliothèque face aux violences, mais aussi face aux bouleversements sociaux à caractère violent, certes, mais surtout pouvant ébranler le socle relativement stable des bibliothèques. Or justement, l'attentat à *Charlie Hebdo* touche à la liberté d'expression – dont les bibliothèques sont non seulement les garantes mais pour qui elle est la condition d'existence –, mais touche aussi à une certaine idée d'un vivre en commun dans la France d'aujourd'hui, dont les bibliothèques font leur socle en se réclamant d'un rôle culturel et social. Le texte de David Lankes a trouvé une forte résonance dans la profes-

sion, notamment parce qu'il interroge comment cette sociabilité trouve à s'exprimer dans les bibliothèques dans ces moments de crise.

Cependant, diffuser ce texte ne nous a pas semblé suffisant pour calmer notre sentiment d'impuissance propre. Nous avons donc lancé, le 11 janvier, un appel pour collecter les actions menées par des bibliothèques depuis le 7 janvier et en réaction aux attentats.

« Dans la suite de cela, nous proposons un hashtag #bibenaction pour que les bibliothécaires qui veulent partager leurs actions mises en place suite aux événements de cette semaine puissent le faire. Attention, il s'agit de partager et de s'entre-inspirer, mais en aucun cas de dire qu'il faut faire quelque chose, que quelque chose doit être fait et d'en donner les grandes lignes. Il s'agit simplement de partager les idées de ceux et celles qui ont réussi à mettre les mots sur leur volonté d'agir et à la transformer en ce que David Lankes appelle "un service actif"<sup>3</sup>. »

La collecte et son hashtag, #bibenaction, ont été diffusés via nos blogs et réseaux sociaux, envoyés aux grandes associations, ainsi qu'aux Brèves de l'Enssib et au BBF. Autant la traduction du texte a été rapidement relayée et a acquis une forte audience, autant la collecte a été moins visible. Pourtant en quelques jours, nous avons déjà plus de 40 actions menées collectées et rediffusées via ce hashtag. L'appel étant resté peut-être trop confidentiel, la collecte a été complétée par un travail de recherches sur le web : sites, pages Facebook, comptes Twitter des bibliothèques<sup>4</sup>. Plus de 70 autres actions menées par des bibliothèques ont pu ainsi rejoindre la collecte. Par ailleurs, cette collecte #bibenaction a croisé celle lancée en février par Dominique Lahary et Philippe Charrier<sup>5</sup> et le répertoire a été ouvert à Dominique Lahary pour qu'il puisse y ajouter les témoignages directs reçus sur le blog *Les bibliothèques après Charlie*<sup>6</sup>, témoignages également relayés sur Twitter.

Le répertoire compte aujourd'hui 120 actions recensées. Certaines actions n'ont pas été tweetées ou retweetées avec le hashtag #bibenaction, soit que l'information nous ait été envoyée par courriel, soit qu'elle nous ait été dite de manière confidentielle, soit encore que les pages ne soient plus disponibles aujourd'hui. Enfin, cette liste n'est pas exhaustive, l'absence de nombreuses bibliothèques étant fortement liée

<sup>2</sup> <http://cricteurspublics.blogspot.fr/2015/01/les-bibliotheques-dans-les-moments-de.html>

<sup>3</sup> Raphaëlle Bats, « Devoir ou pouvoir ? #bibenaction », *Cricteurs Publics*, 11 janvier 2015, <http://cricteurspublics.blogspot.fr/2015/01/devoir-ou-pouvoir-bibenaction.html>

<sup>4</sup> Cette large diffusion sur le web des actions menées – pour la plupart *in situ* – dans les bibliothèques est-elle la manifestation d'une volonté d'assumer face au monde ces actions, ou celle d'une habitude acquise de communication en ligne ? Ou peut-être est-ce lié à l'événement lui-même, très relayé en ligne, avec un usage du hashtag #jesuischarlie qui a dépassé tous les niveaux d'usage de hashtag connus à ce jour ?

<sup>5</sup> Voir, dans ce même numéro du BBF, l'article de Philippe Charrier et Dominique Lahary consacré à cette initiative, « Les bibliothèques après les attentats de janvier 2015 », p. 90-92.

<sup>6</sup> <https://bibcharlie.wordpress.com/>



Un hommage au dessinateur Wolinski sur la façade d'une tour de la BnF.

au mode de collecte. En effet, si aucun relais de l'action n'a été mis en ligne, alors l'action est restée invisible pour la collecte. De plus, certaines mobilisations ont été affichées pendant les premières semaines et ne sont plus visibles aujourd'hui. Le répertoire est donc plus fourni que le fil twitter #bibenaction.

### LES ACTIONS : VARIATIONS AUTOUR D'UN MÊME THÈME ?

Plusieurs entrées dans cette collecte sont envisageables : par type d'établissement, par action, par lieu de diffusion, par date.

#### LES BIBLIOTHÈQUES : PAYSAGE DE LA MOBILISATION

Bibliothèques municipales, bibliothèques universitaires, bibliothèques nationales, bibliothèques d'écoles d'enseignement supérieur, bibliothèques départementales et bibliothèques françaises à l'étranger via l'Institut français :

voilà la typologie des bibliothèques ayant mené des actions en réponse aux attentats et qui ont été répertoriées. Cette mobilisation large témoigne du fait que le sentiment de devoir agir dépasse le cadre des différents corps de métier : territoriaux, académiques, etc. Est-ce simplement la manifestation bibliothéconomique d'un besoin de s'exprimer qui s'est révélé très fort au niveau français (et international), comme en témoignent la marche du 11 janvier et sa mobilisation exceptionnelle, mais aussi l'incroyable utilisation de Twitter pendant les trois jours de l'événement ? Est-ce aussi le signe que toutes les bibliothèques sont concernées à la fois par la liberté d'expression et par une certaine idée d'un vivre ensemble, que leur public soit celui des habitants ou celui de la communauté universitaire desservie ? On voudra croire aussi à ce deuxième niveau de mobilisation qui marque le lien indéfectible entre un corps de métier exerçant dans le giron territorial et un corps de métier exerçant dans le milieu universitaire. Cette collection d'actions est aussi révélatrice d'une mobilisation qui n'a pas attendu la taille

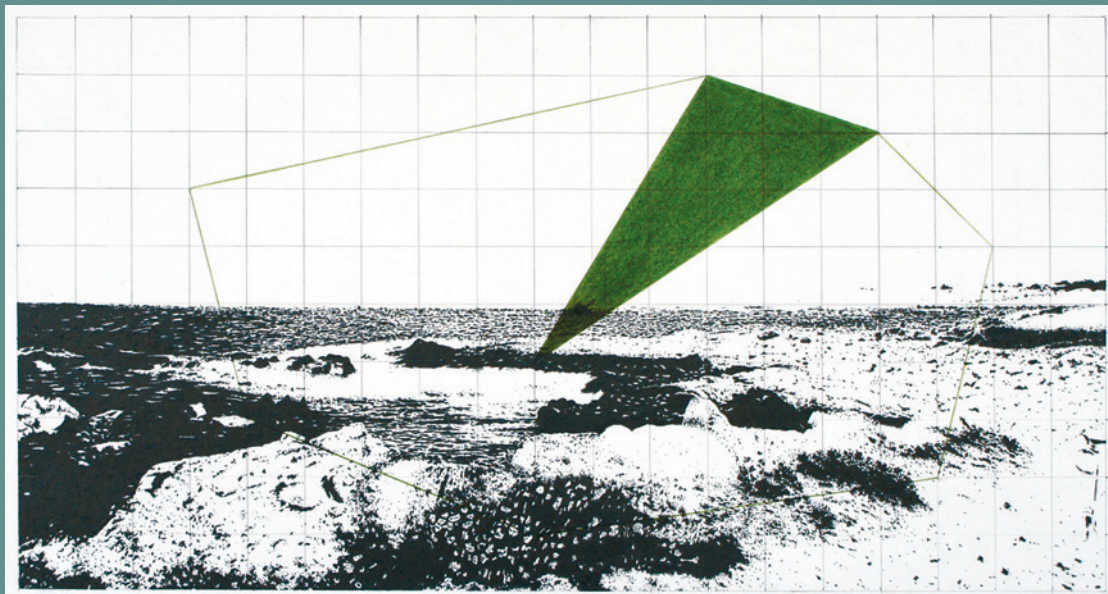


# PORT & FOLIO LIO

FABIEN GRANET

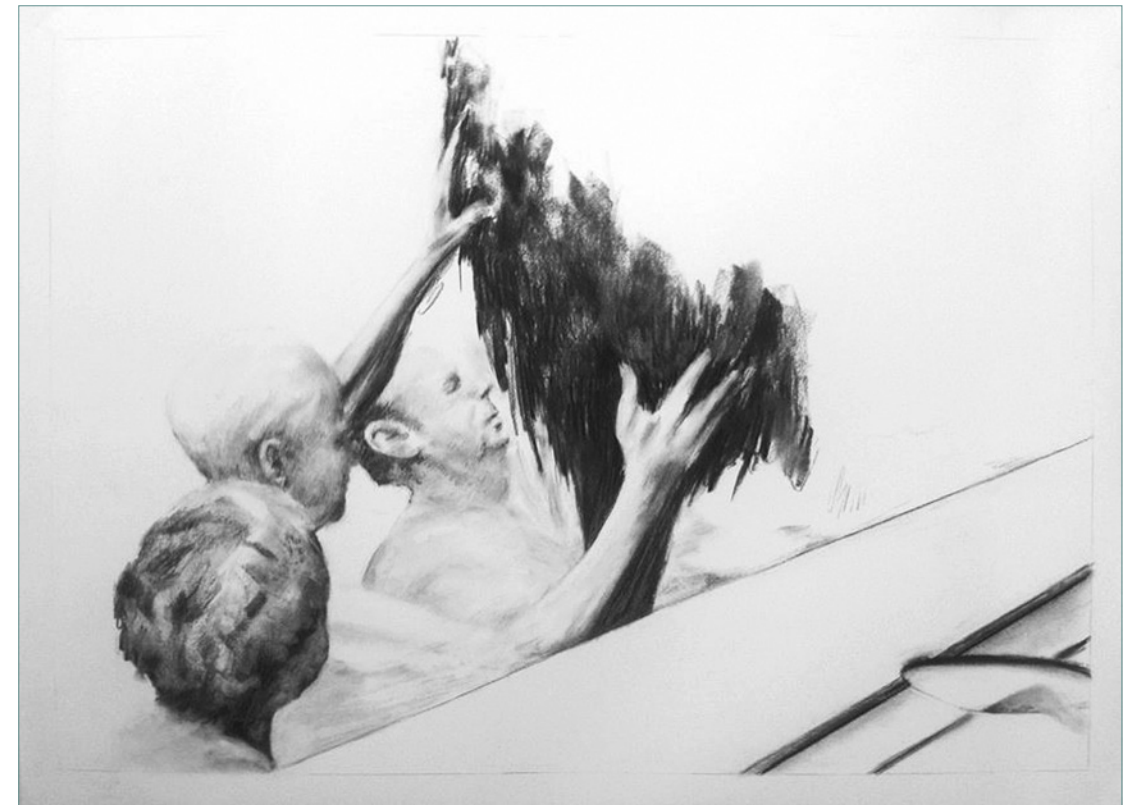


*Réaménagements (6/6)*  
Littoral, graphite et crayon de couleur sur papier,  
47,5 x 30 cm, 2015

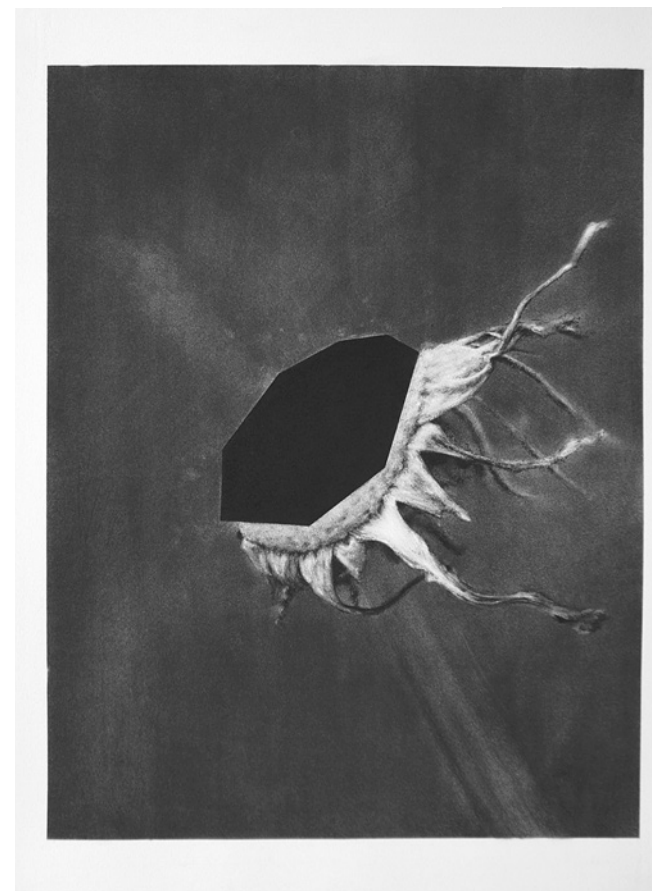


*Réaménagements (4/6)*  
Littoral, graphite et crayon de couleur sur papier,  
47,5 x 25 cm, 2014

*Sans titre*  
Fusain sur papier,  
76 x 56 cm, 2013



*« Se distillant partout » (2/6)*  
Fusain et crayon sur papier, 56 x 76 cm, 2014



## Fabien Granet

Né en 1970, Fabien Granet vit et travaille entre Angoulême et Paris. À la fin des années 1980, après un cursus A3, et un passage par les Beaux-Arts de Bordeaux, il se consacre à plein temps à son activité artistique. Au milieu des années 1990, il s'installe à Paris et va, pendant plus de dix ans, y exercer le métier de journaliste, réalisateur, auteur de programmes TV et de documentaires. En parallèle, il ne va jamais cesser de fabriquer des images (vidéos, dessins, etc.). Depuis 2008, il se consacre de nouveau exclusivement à la pratique artistique.



noient des partenariats avec les écoles, 57 % avec les services de la petite enfance, mais seulement 24 % avec des collègues et 9 % avec des lycées<sup>11</sup>.

Au-delà des chiffres, comment mesurer les effets sur les individus ? Comment évaluer l'éveil de la sensibilité, la familiarité avec les arts qui sont au cœur du projet de l'EAC ? Quelques instants saisis sur le vif laissent deviner l'écho que trouvent certains projets chez les enfants. Cependant, pour une évaluation plus complète,

les répercussions des politiques d'EAC sur les bénéficiaires seraient à mesurer par des suivis de cohortes : l'expérimentation d'une recherche en partenariat avec une ESPE (école supérieure du professorat et de l'éducation) pourrait à ce titre être intéressante.

L'impact des actions d'EAC sur les établissements peut en revanche être évalué par

les bibliothèques, en fonction d'objectifs formulés de façon plus ou moins explicite. Pour les bibliothèques, l'EAC est un instrument de développement des publics, de fidélisation de nouveaux inscrits, de démocratisation culturelle. À ce titre, les professionnels interrogés lors de l'enquête estiment que 70 % du public présent à la bibliothèque pour les activités d'EAC ne fréquentent pas habituellement la bibliothèque. Des outils d'évaluation des principales actions sont mis en place par certaines bibliothèques. Bien qu'environ 40 % des bibliothèques n'évaluent pas systématiquement leurs projets en partenariat, les conventions de type CLEA ou CTL imposent théoriquement une méthodologie comprenant une évaluation des résultats au regard des objectifs définis par les partenaires<sup>12</sup>. Des outils internes sont également conçus pour évaluer les activités structurantes. À Beauvais, par exemple, un bulletin d'inscription spécifique est distribué aux enfants lors des accueils de classe, pour identifier ceux qui reviennent s'inscrire en famille avec ce formulaire : une façon de mesurer l'impact réel des accueils de classe sur la diversification du public. Un tel outil d'évaluation doit aussi permettre de mettre en rapport le poids d'accueils de classe nombreux et chronophages avec les résultats obtenus au regard

des objectifs de développement des publics et d'accès à la culture. Alors que les premières collectivités appliquaient la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013, les bibliothèques expérimentatrices interrogées dans le cadre de notre enquête soulignaient également le poids des accueils périscolaires et la nécessité d'une évaluation pertinente. À Grenoble, après quelques mois d'expérimentation, les bibliothèques ont formalisé une évaluation confrontant les points forts et les points faibles des modalités choisies pour la mise en œuvre de la réforme, les opportunités et les sujets d'inquiétude. Les ressources des bibliothèques – en termes de collections mais aussi de personnel qualifié – y apparaissent comme les premiers atouts du dispositif. En revanche, le manque de temps dégagé pour la préparation des ateliers périscolaires et la nécessité d'améliorer la coordination sont pointés.

#### LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP) : NOUVEL ENJEU POUR LES BIBLIOTHÈQUES

La réforme des rythmes scolaires est source de sollicitations nouvelles pour les bibliothèques. Outre des grandes collectivités comme Grenoble, de plus petites sont également mobilisées, sans que les conséquences sur leur fonctionnement n'aient été toujours bien mesurées : à Lauris, la bibliothèque dotée d'1,5 ETPT est mandatée pour organiser deux ateliers périscolaires hebdomadaires d'1 heure 30.

En 2013, seules 4 000 communes environ appliquaient les nouveaux rythmes scolaires (environ 11 % des communes) ; 17 % des bibliothèques de l'échantillon étaient situées dans l'une de ces collectivités. Par conséquent, il n'a pas été possible de conduire une étude quantitative d'impact de la réforme sur leur activité. Il importera de le mesurer au niveau national par un nouvel indicateur de l'enquête annuelle sur les données d'activité des bibliothèques.

Au terme d'une année scolaire et de l'extension des nouveaux rythmes à l'ensemble des communes pour la rentrée scolaire 2014, une première évaluation de l'impact des TAP sur le fonctionnement des établissements et, secondairement, sur les coûts en personnel et en matériel, devient possible. Elle devrait aussi



concerner des aspects plus intangibles, comme la modification du positionnement de la bibliothèque dans les politiques éducatives et culturelles de la collectivité. Les acteurs soulignent que les TAP peuvent être une opportunité pour faire reconnaître le rôle de la bibliothèque comme acteur majeur de l'EAC. La réforme des rythmes scolaires, avec la création des Projets éducatifs territoriaux (PEDT), contribue à la structuration des partenariats. Le PEDT doit prendre en compte les autres conventions existantes et favoriser une meilleure coordination territoriale. La présence de la bibliothèque au sein des instances de pilotage du PEDT est un facteur de valorisation de ses actions auprès des partenaires.

Qu'ils soient perçus comme une contrainte supplémentaire ou une opportunité, les TAP constituent un enjeu peu contestable. Les discours des acteurs mettent en débat plusieurs questions récurrentes.

En premier lieu, le sujet de la démocratisation culturelle est régulièrement abordé, en lien avec la difficulté probable des professionnels à prendre en charge ces nouveaux TAP à moyens constants. Ainsi, la mise en œuvre de la réforme des rythmes peut avoir des conséquences inattendues sur la question des horaires d'ouverture. Observera-t-on, par exemple, une réduction sensible des horaires d'ouverture pour les publics non scolaires par transfert en faveur des TAP ? Ou une diminution des accueils de classe au profit d'actions sur les temps périscolaires ? Des témoignages de professionnels laissent à penser que de telles perspectives ne sont pas à écarter. Certaines bibliothèques envisagent de réduire le nombre d'accueils de classe, tout en soulignant que les objectifs et le public seront nécessairement différents. Le temps scolaire s'impose à tous les enfants alors que les TAP sont facultatifs. À cette question est étroitement liée celle des inégalités socioéconomiques

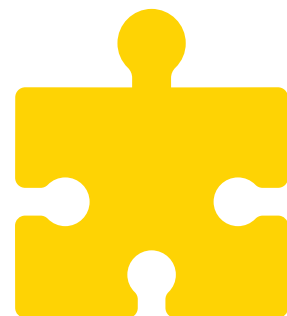
d'accès à la culture : alors que certaines communes font le choix de TAP payants, d'autres insistent sur la gratuité. Une vigilance particulière s'impose pour que la réforme des rythmes ne soit pas source de nouvelles inégalités, non seulement du fait de la barrière tarifaire, mais également par cet effet de distinction bien connu qui exclut les familles les moins favorisées des activités culturelles de la commune. Les équipes de Grenoble revendiquent ainsi une gratuité des activités périscolaires, comme toutes autres activités proposées par les bibliothèques de la Ville. Cela oriente leur inscription dans le dispositif, puisque la municipalité distingue les TAP payants, baptisés « ateliers éducatifs », et les TAP gratuits, la « Récréative ». Cette distinction a conduit les bibliothèques à se positionner sur la « Récréative », bien que leurs animations soient préparées et structurées comme de véritables ateliers éducatifs. Un second ensemble de questionnements porte sur la possibilité de construire des actions de qualité dans des temps extrêmement contraints, parfois seulement 45 minutes incluant le déplacement des enfants. Lorsque ce ne sont pas les groupes d'enfants qui se déplacent, les bibliothécaires remarquent que les locaux dans les écoles peuvent être inadéquats et que la préparation de l'atelier est plus lourde, puisque les enfants ne peuvent pas vaquer librement et exploiter les ressources de la bibliothèque.

#### QUELQUES PERSPECTIVES

Plusieurs pistes se dessinent également pour favoriser le développement des politiques d'EAC en bibliothèque.

En premier lieu, une formalisation plus systématique des partenariats apparaît comme un élément important, permettant aux partenaires d'explicitier leurs objectifs et les moyens nécessaires au projet, et favorisant une démarche d'évaluation au terme de la convention.

En outre, la formation sur l'EAC doit être développée. La formation croisée, en particulier, est un enjeu. Des initiatives existent : plus de la



<sup>11</sup> Source : ministère de la Culture et de la Communication, Observatoire de la lecture publique, données d'activité des bibliothèques municipales et intercommunales, collecte 2013.

<sup>12</sup> Ministère de la Culture et de la Communication, Service du livre et de la lecture, « Le dispositif Contrats territoire-lecture », novembre 2012. En ligne : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-secteurs/Livre-et-Lecture/Documentation/Etudes-et-rapports#9>



l'actualité des collections pour couvrir «un très large champ temporel».

### ÉMERGENCE DE NOUVELLES DISCIPLINES

S'agissant du profil des chercheurs accueillis et de leurs usages documentaires, l'établissement est passé, au fil des décennies, d'une bibliothèque d'humanités – la Bibliothèque Nationale, rue de Richelieu, où dominaient de façon écrasante l'histoire, la littérature et l'histoire de l'art au détriment des disciplines juridiques, économiques et scientifiques, quasi-absentes<sup>6</sup> – à une bibliothèque dans laquelle les sciences sociales et le droit ont désormais un poids qui n'est plus négligeable.

Les modulations générationnelles illustrent cet élargissement des champs disciplinaires. Encore majoritairement centrés sur l'histoire et la littérature, les enseignants-chercheurs (27 % du lectorat) conservent un profil plus proche des domaines d'excellence de l'ancienne Bibliothèque Nationale, alors que les doctorants (27 %), public plus récent et en renouvellement régulier, présentent un spectre disciplinaire

plus large : avec un poids moins fort de l'histoire, c'est le public qui compte le plus grand nombre de chercheurs relevant des sciences sociales ainsi que des sciences juridiques et politiques. De leur côté, les étudiants de master (18 %), public plus volatil (de par la brièveté de son temps de recherche) et moins consommateur de ressources documentaires, font émerger des thématiques documentaires faiblement présentes dans les deux précédentes catégories, tels l'art ou les sciences appliquées. Sur ce point, ces étudiants rejoignent une autre population tout aussi importante pour la diversification des domaines de lecture : celle des actifs n'ayant pas charge de recherche ou d'enseignement dans le supérieur (18 %), dont l'activité est sensiblement plus affirmée dans les disciplines alternatives (audiovisuel, musique, psychologie, bibliothéconomie). Notons que ces « autres » actifs comprennent une part non négligeable d'enseignants du secondaire ainsi que des professionnels des bibliothèques et de la documentation.

En dépit de ce panorama diversifié, le poids d'un ensemble de disciplines sur les pratiques est confirmé à la fois par la répartition des domaines de recherche déclarés lors de l'inscrip-

tion et des thématiques des livres consultés. Si ces deux types de données obéissent à des référentiels distincts, ceux-ci sont suffisamment proches pour être mis en regard<sup>7</sup>. L'analyse des domaines déclarés scinde en deux familles, d'importances très inégales, le lectorat : 86 % des lecteurs travaillent dans six domaines ; par ordre décroissant : littérature ; histoire ; arts ; droit, économie, politique ; philosophie ; sciences sociales et géographie – laissant le petit reste se répartir entre dix domaines minoritaires, voire ultraminoritaires : entreprise et finance, psychologie, sciences exactes, etc. Si l'on regarde maintenant les thématiques des livres demandés, celles-ci confirment en partie la liste des six domaines majoritaires, tout en en modifiant quelque peu la hiérarchie. Ainsi, cinq thématiques représentent à elles seules 87 % des lectures<sup>8</sup> ; par ordre décroissant : sciences économiques, juridiques et sociales ; histoire et

géographie ; littérature ; arts ; philosophie et psychologie. L'arrivée en tête de classement des sciences économiques, juridiques et sociales (22 %) – et, en son sein, des sciences sociales, des sciences politiques et du droit – confirme cette tonalité « sciences humaines et sociales » des chercheurs du Rez-de-jardin.

### INTERDISCIPLINARITÉ VÉRIFIÉE, MAIS OUVERTURE AU MONDE MODÉRÉE

Si la consultation du domaine francophone est dominante, l'usage avéré de documents en langue étrangère est élevé (seuls 36 % des lecteurs n'utilisent que de la documentation en langue française, les documents en langue étrangère totalisant 28 % des lectures sur une année), encore plus dans les réponses au questionnaire. Cet usage se concentre cependant autour du monde anglo-saxon, suivi par les pays européens non anglophones ; avec la France, cet ensemble représente 98 % des lectures. Avec les disciplines, l'origine géographique des documents se révèle être un des critères les plus discriminants pour les consultations (devant par exemple le type et l'ancienneté des documents), les aires linguistiques minoritaires – c'est-à-dire hors Europe et monde anglo-saxon – se révélant en fait ultraminoritaires : dans un rapport de 1 à 5 avec les aires majoritaires. Seules les réponses au questionnaire permettent de déceler la discrète émergence, au sein des aires géographiques minoritaires, de l'Amérique latine.

Pour ce qui est de l'interdisciplinarité, l'analyse des usages documentaires la vérifie tout en en circonscrivant l'étendue. Si les sciences sociales s'affirment comme une discipline pivot à l'intersection des grandes disciplines de recherche des lecteurs, l'espace global de l'interdisciplinarité reste limité à cinq grandes thématiques : sciences sociales ; histoire ; littérature ; philosophie ; arts. Ce spectre de l'interdisciplinarité relève



<sup>7</sup> Le domaine de recherche déclaré est renseigné au moment de l'inscription des lecteurs ; la thématique du livre demandé dépend de sa notice bibliographique dans le catalogue général. Par ailleurs, nous simplifions ces référentiels pour ne pas alourdir l'article : « littérature et techniques d'écriture » est devenu simplement « littérature », « arts, jeu et sports » est devenu « arts », etc.

<sup>8</sup> Une « lecture » a le sens ici de « un lecteur ayant lu un livre ». Le nombre de « lectures » tient compte du nombre de lecteurs « distincts » d'un même livre au cours d'une période donnée (ici, l'année) sans s'attacher au nombre de fois que le même livre a pu être demandé par un même lecteur.

<sup>6</sup> Données de l'enquête « Les lecteurs de la Bibliothèque Nationale », sous la direction de Christian Baudelot (École normale supérieure) et Claire Verry (Louis Harris France), Rapport d'enquête, deux volumes, 1993.



## RAMEAU, LES CATALOGUES, LE WEB

MICHEL MINGAM

Responsable du Centre national Rameau,  
Département de l'information bibliographique et numérique  
Bibliothèque nationale de France

**V**oici une dizaine d'années, un précédent article<sup>1</sup> tentait d'ouvrir quelques perspectives, en faisant le pari, plutôt que de céder au vertige de la table rase, que les bouleversements qui s'annonçaient (apparition des moteurs de recherche, possibilités offertes par le plein texte) ne périraient pas nécessairement des outils documentaires plus traditionnels et, par exemple, les langages d'indexation comme Rameau. Qu'en est-il aujourd'hui? Le point d'étape que nous proposons s'efforcera de mesurer le chemin parcouru, dans un contexte en constante évolution, gros de défis mais aussi de promesses.

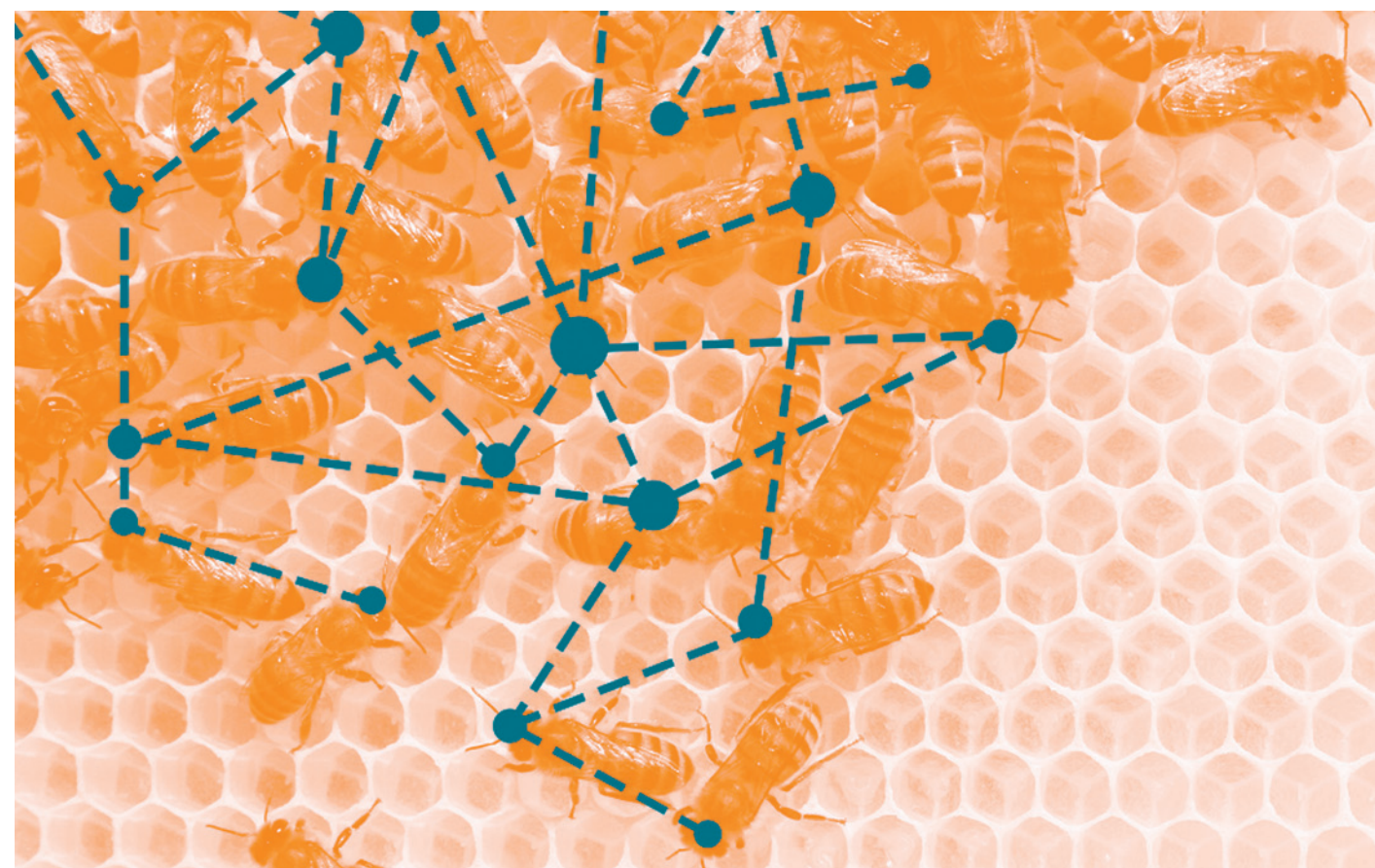
### UN CONTEXTE PORTEUR

#### DES UTILISATEURS DE PLUS EN PLUS NOMBREUX

Premier constat : l'audience de Rameau ne cesse de croître. Ses utilisateurs sont en effet de plus en plus nombreux en France, au point de former aujourd'hui une nébuleuse qu'il serait vain de prétendre quantifier. Au cœur de cet ensemble, se détache toutefois un noyau facilement mesurable : le réseau que forment les établissements qui ont choisi, non seulement d'utiliser le langage Rameau, mais encore de contribuer à son enrichissement en formulant des propositions terminologiques au moyen d'un outil de dialogue en ligne, le Fichier national des propositions Rameau. Or, le nombre de ces établissements n'a lui-même cessé d'aug-

menter dans de notables proportions, passant de 186 en 2004 à 295 en 2014.

En s'étoffant, le réseau national s'est naturellement davantage diversifié. Trois grandes composantes le structurent : les départements de la Bibliothèque nationale de France ; le réseau du Sudoc (bibliothèques d'universités et de grands établissements scientifiques) ; la lecture publique, depuis les bibliothèques des grandes villes jusqu'à des médiathèques plus modestes (du fait, notamment, de la possibilité désormais offerte à ces établissements de récupérer les notices bibliographiques de la BnF, indexées avec Rameau). Sont venus s'ajouter depuis lors d'autres profils de partenaires : bibliothèques de grandes institutions, musées, services documentaires spécialisés, organismes privés, etc. Franchissant nos frontières, le rayonnement de Rameau se manifeste également dans les pays francophones (Europe, Afrique du Nord et subsaharienne, Proche-Orient) : en témoignent la participation au Fichier national des propositions Rameau de nombreuses bibliothèques de la communauté francophone de Belgique ainsi que celle du réseau suisse romand RERO (représentant plus de 260 établissements de tous types) ; un certain nombre de missions de formation à Rameau ont par ailleurs été conduites ces dernières années dans les pays arabes (Maroc, Tunisie, Égypte, Syrie). Mentionnons enfin, au-delà du monde francophone, l'adaptation de Rameau en polonais et en roumain. L'accroissement et la diversification du réseau national, avec ses prolongements internationaux, témoignent donc d'un dynamisme certain, au service de notre langue et de la francophonie.



### UN RÉSEAU STRUCTURÉ

Tout en se développant, le réseau Rameau n'a cessé de renforcer son organisation sur le plan national. Une convention, renouvelée en 2011 et associant les ministères de la Culture et de l'Enseignement supérieur ainsi que la BnF et l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, confie la gestion du langage et l'administration du réseau à la BnF, à travers le Centre national Rameau, au sein du Département de l'information bibliographique et numérique. Elle prévoit également la réunion à dates régulières d'instances où siègent des représentants des tutelles et des utilisateurs (comité d'orientation, comité opérationnel). Enfin, des Journées nationales Rameau, organisées tous les trois ans à la BnF, sont l'occasion d'échanges directs entre les membres du réseau (la dernière en date a réuni 170 participants le 6 novembre 2014). Dans ce contexte, plusieurs outils ont été progressivement mis en place au service des uti-

lisateurs de Rameau : un site web Rameau, régulièrement actualisé, qui fournit un certain nombre d'informations et donne accès à différentes fonctionnalités ainsi qu'à une messagerie ; la consultation du réservoir terminologique via le catalogue général de la BnF ; la consultation du *Guide d'indexation RAMEAU* proposée en ligne depuis 2009 ; le Fichier national des propositions Rameau ; un répertoire national de formateurs ainsi que des supports pédagogiques en ligne pour faciliter la formation et l'autoformation à l'indexation Rameau ; la possibilité offerte aux établissements de récupérer les données Rameau pour leurs catalogues.

### DE NOUVEAUX HORIZONS

À l'origine, Rameau a été conçu et développé au service des catalogues des bibliothèques et autres établissements documentaires. De fait, l'essentiel de ses utilisateurs, comme la quasi-totalité des membres du réseau Rameau dont il

<sup>1</sup> Michel Mingam. « Rameau : bilan, perspectives », *Bulletin des bibliothèques de France*, 2005, n° 5. Consultable en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-05-0038-001>



## MATIÈRES VEDETTES

### La matériauthèque de la Cité du design de Saint-Étienne

REINE BÜRKI

Conservateur des bibliothèques  
Rédactrice au BBF

#### DE L'ARME, DU CYCLE ET DU RUBAN...

Longtemps Saint-Étienne fut la ville « de l'arme, du cycle et du ruban », les trois fleurons de son histoire industrielle jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle et sa période de déclin. La ville en a gardé des traces matérielles – architecture, topographie urbaine, desserte ferroviaire – mais également culturelles : un goût pour l'innovation et les matériaux. Un passé et des aptitudes qui, associés à une tradition d'enseignement des arts appliqués, lui ont tracé une reconversion dans

un autre prolongement de l'industrie et de la conception : le design. Si en 1866, Saint-Étienne – un temps surnommée Armeville – était connue au-delà des frontières par le poinçon de sa Manufacture impériale sur la baïonnette du Chassepot (un modèle alliant sabre et fusil), c'est aujourd'hui en tant que membre du Réseau des villes créatives de l'Unesco qu'elle peut envisager sa reconnaissance.

À la croisée d'enjeux économiques et culturels, le design est envisagé comme un axe politique de développement et de valorisation territoriale, notamment par la promotion des compétences



et des savoir-faire locaux. L'ancienne École régionale des beaux-arts, devenue École supérieure d'art et design (Esadse) en 2006, a su investir cette économie de la créativité. Depuis 1998, elle est le berceau de la Biennale internationale Design, et se trouve aujourd'hui intégrée à un EPCC (établissement public de coopération culturelle) installé dans les anciens locaux de la Manufacture d'armes. Cet établissement réunit sur un même site l'Esadse et la Cité du design, et cette grande proximité entre enseignement, recherche et activités professionnelles facilite le brassage des projets et le partage des ressources : médiathèque, matériauthèque, salles d'exposition, Bureau des designers... Ainsi, dans ce quartier de la Manufacture où se croisent l'enseignement, l'innovation et la création, cohabitent des étudiants, des chercheurs, des créateurs et des entrepreneurs... Et même si elle suscite la curiosité de bien des visiteurs,

c'est tout d'abord à ce public en ébullition que s'adressent les collections et les ressources de la matériauthèque.

#### LEÇON DE CHOSES

Heureux chemin... qui mène à pousser les portes de la matériauthèque. Car il faut d'abord traverser la médiathèque de l'Esadse (voir encadré p. 136), elle-même accessible par un jardin-serre qui en constitue la façade vitrée. Plantes, livres et mobilier de designers s'associent dans un même lieu avec intelligence, pour le plus grand plaisir du visiteur. Bien que rattachée à la Cité du design, la matériauthèque est située au cœur de la médiathèque, et sa principale cloison est une vitrine permettant de découvrir depuis la salle de lecture quelques-uns de ses surprenants trésors : un tricot en plastique comestible